

## Covid 19 / infection ou cas contact : les nouvelles règles d'isolement



Covid 19 / infection ou cas contact : les nouvelles règles d'isolement

En cas d'infection ou de cas contact, les règles d'isolement évoluent à partir de ce 3 janvier, afin de tenir compte de la diffusion du variant Omicron tout en maintenant la vie socio-économique.

Les voici récapitulées ci-dessous :

VOUS ÊTES...		POSITIF	CAS CONTACT
<b>AVEC UN SCHÉMA VACCINAL COMPLET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures</li> <li>• Isolement de 7 jours dans le cas contraire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'isolement</li> <li>• Test antigénique ou PCR immédiat</li> <li>• Autotest à J+2, J+4*</li> </ul>	
<b>AVEC UN SCHÉMA VACCINAL INCOMPLET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures</li> <li>• Isolement de 10 jours dans le cas contraire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement de 7 jours</li> <li>• Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement</li> </ul>	
<b>VOTRE ENFANT DE MOINS DE 12 ANS EST...</b>			
*J = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact		POSITIF	CAS CONTACT
<b>QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement de 5 jours si le test PCR ou antigénique réalisé le 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures</li> <li>• Isolement de 7 jours dans le cas contraire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Test antigénique ou PCR immédiat</li> <li>• Autotest à J+2, J+4*</li> <li>• Attestation sur l'honneur des parents de la réalisation de ces tests. S'ils sont négatifs, il peut aller à l'école</li> </ul>	

Plus d'informations à retrouver en cliquant ici :

Infection ou cas contact : les nouvelles règles d'isolement face au Covid-19 à partir du 3 janvier 2022 | Gouvernement.fr